



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL EN VERTU DU RÉGLEMENT NUMÉRO 1006

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'auditorium de l'école des Rives, au 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, le **lundi 14 août 2017 à 19h30**, statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante, dans le but de permettre:

766, rue Léopold-Lachapelle Lot 2 440 396	Remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis (salle de réception) par l'usage « service de bien-être et de charité »..
--	--

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande d'usage conditionnel lors de cette séance du conseil.

Fait à Terrebonne, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---